

Pierre-Nicolas Chenaux, de la "damnatio memoriæ" au culte du souvenir

Autor(en): **Andrey, Georges**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **61-62 (1994-1997)**

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817256>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PIERRE-NICOLAS CHENAUX, DE LA «DAMNATIO MEMORIÆ» AU CULTE DU SOUVENIR

Georges Andrey

Au soir du samedi 5 mai 1781, sous une pluie battante, le bourreau attitré de Leurs Excellences de Fribourg, Hans-Wilhelm Heini, *«indécemment ivre»*, comme l'a noté dans son Journal un officier supérieur, témoin oculaire de la scène, procédait, à grands coups de hache maladroits, à la décapitation et à l'écartèlement du corps de celui que le Conseil des Deux-Cents, érigé en tribunal de grande instance, venait de condamner pour *«crime de perduellion, de haute trahison et de lèse-Majesté»*, selon les termes mêmes de la relation officielle du gouvernement, publiée deux mois plus tard.

Or, Pierre-Nicolas Chenaux, *«ce monstre»*, lit-on dans le même texte, avait été assassiné, vers une heure du matin, par l'un de ses plus chauds partisans, Henri Rossier, de la paroisse d'Ecuvillens. Mais, à l'époque, la mort n'éteignait pas l'action de la justice. Raison pour laquelle, pour reprendre les mots de l'autorité, *«la juste sentence portée contre ce criminel fut incessamment exécutée»*. Si le tronc écartelé du cadavre fut enfoui, la tête, préalablement passée au noir, fut exposée sur le toit de la porte de Romont, *«la face tournée vers son lieu natal»*. Quant aux biens du condamné, ils furent, *«après déduction des fraix, déclarés suivant loix, partageables entre le fisc, sa femme et ses enfans»*. Ainsi finit l'homme dont le gouvernement de la Ville et République de Fribourg avait ordonné l'arrestation et qui répondait au signalement suivant:

«Pierre-Nicolas Chenaux, de La Tour-de-Trême, village de Gruyère au Canton de Fribourg, âgé d'environ 35 à 40 ans, taille de 5 pieds 8 à 9 pouces, bien pris de corps et très replet, ayant le col court et la poitrine relevée, yeux, sourcils et barbe noire, cheveux de même couleur, qu'il porte attachés tantôt en catogan, tantôt en bourse, très belles dents, visage rempli et assez beau teint sans fortes couleurs, l'abord et le regard hardis, parlant franc et bien françois; est habillé bourgeoisement, et souvent de gris, quelquefois avec une angloise».

La brutalité, pour ne pas dire la sauvagerie, avec laquelle la Justice avait exercé son oeuvre sur le cadavre de Chenaux n'avait rien d'exceptionnel à l'époque. Elle

répondait aux dispositions de la fameuse et redoutable Caroline, ou code pénal de Charles-Quint, adoptée par la Diète impériale de Ratisbonne en 1532, étendue peu à peu à une grande partie de l'Europe, dont certains cantons suisses, et introduite à Fribourg en 1541 déjà, comme plus tard dans les régiments capitulés. Pour les crimes politiques, elle prévoyait certaines peines aggravantes, parmi lesquelles la «*damnatio memoriae*», expression empruntée au droit romain et désignant une procédure qui visait à effacer de la surface de la terre la mémoire du condamné. C'est ainsi que la mise à mort ou le bannissement s'accompagnait, chez les Romains, de la destruction des biens, de l'ordre intimé aux instances administratives de faire biffer, gratter le patronyme du criminel dans les documents officiels, voire de l'interdiction faite à chacun de prononcer désormais ce nom maudit. Depuis le Moyen Age, le criminel, considéré comme ayant violé son serment de fidélité envers son suzerain, était, pour cette raison, qualifié de parjure (crime de perduellion). Aussi, la «*damnatio memoriae*» était-elle une peine infamante. L'infamie, moralement du moins, s'étendait même aux proches du criminel. Ajoutons que la Caroline prévoyait aussi, et réglementait le recours à la «*question*», c'est-à-dire à la torture. Leurs Excellences de Fribourg, dans leur relation du soulèvement, précisent que, lors de l'instruction pénale des complices de feu Nicolas Chenaux, il ne fut pas nécessaire d'en venir là et que seules suffirent les «*comminations*», à savoir la menace de la torture: les détenus, souligne le document officiel, firent des «*aveux volontaires*»!

Tel est le contexte dans lequel se situe, en 1781, le point de départ de l'itinéraire post mortem de Nicolas Chenaux. Banni de la mémoire collective, le héros gruérien, d'outre-tombe, entreprend une «*longue marche*» de 150 ans, celle, lente, laborieuse mais finalement spectaculaire, de la reconquête de son nom. Son odyssée posthume, semée d'obstacles et peut-être encore inachevée, est jalonnée de trois événements saillants, dûment datés:

- 1781, la «*canonisation*» ou la réhabilitation — immédiate — par le petit peuple;
- 1848, la sécularisation ou la réhabilitation par le pouvoir politique;
- 1933, l'emblématisation ou la réhabilitation générale.

Le libellé par lequel nous caractérisons ce qui, à nos yeux, représente les moments clés de la seconde vie de Chenaux souligne une évolution linéaire, celle d'une réhabilitation en trois temps. Il va sans dire qu'il s'agit là d'une simplification. Il serait possible, en effet, d'écrire différemment cette histoire et, notamment, de faire alterner chronologiquement les phases de mémoire et les phases d'oubli. Intentionnellement, nous ne retenons que les dates phares, chacune marquant un temps fort, une étape décisive dans le cheminement de la mémoire collective «*chenausienne*».

I. Premier temps: 1781, la «canonisation» ou la réhabilitation par le petit peuple

La tête de Chenaux, fixée à l'extrémité d'une tige de fer, ornait l'avant-toit de la porte extérieure dite de Romont, celle vers laquelle le chef de l'insurrection s'était avancé depuis Posieux et que les habitants du sud du canton empruntaient pour se rendre en ville. Elle ne pouvait échapper au regard. *«Fort affermie avec des clous et une chaînette de fer»*, selon une chronique de l'époque, elle était sous la surveillance constante du corps de garde affecté à la porte, passage obligé des *«chers et fidèles sujets»* de l'aristocratie républicque fribourgeoise.

Or, la tête sanglante du rebelle devient bientôt *«l'objet d'un véritable culte»*. Laissons l'évêque du diocèse, Monseigneur Joseph-Nicolas de Montenach, nous décrire les faits. Dans un mandement qu'il publie en novembre 1781, on lit:

«Nous rougissons d'être forcés à parler, et de mettre sous vos yeux un fait qui révolte la raison, et que la seule notoriété peut rendre croyable. Ô mœurs! ô mon Dieu! on ose canoniser la rébellion, ériger un culte à l'impiété, faire l'apothéose du bouleversement de l'Etat, consacrer la prise d'armes contre son Souverain, que disons-nous? faire, écrire, débiter, répandre avec enthousiasme des Litanies, une Hymne, une Oraison à l'honneur de l'auteur, du chef de la conjuration; on a le front d'aller publiquement sous la potence et ailleurs, adresser des prières, brûler des bougies, porter des vœux à un homme dont les actions ne peuvent qu'être réprouvées et anathématisées par la Religion».

Lieu de mémoire s'il en est, les archives de l'Evêché de Lausanne, ici à Fribourg, conservent les textes que mentionne Mgr de Montenach. Leur contenu, étonnant, reflète les sentiments violents qui agitent le premier pasteur du diocèse. Les litanies, par exemple, confirment de façon irréfutable, au mot près, la «canonisation» de Chenaux et le culte religieux dont il est l'objet:

«Saint Pierre-Nicolas Chenaux, priez pour nous. Martyr de la liberté, priez pour nous. (...) Vous qui êtes mort pour notre sainte religion, priez pour nous. Vous qui êtes mort en saint, priez pour nous».

L'hymne, pour sa part, contient notamment les deux strophes que voici:

«Chenaux, sur tes traits vénérables, / On a passé un noir affreux. / Mais ton chef vraiment respectable, / Paraît jour et nuit à nos yeux / Malgré l'indigne calomnie / Qui cherche à te défigurer / Tu braveras toujours l'envie / Nos hommages vont te venger».

Quant à l'oraison, elle a une teneur hautement politique:

«Seigneur, qui avez donné la force et le courage à votre serviteur d'exposer ses jours pour nous faire ravoïr nos droits et nos biens, dont nous sommes frustrés depuis longtemps, faites-nous la grâce de les recouvrer et d'en faire un bon usage. Ainsi soit-il.»

De fait, politique et religion sont intimement liées dans la «*Révolution Chenaux*». «*Héros et martyr populaire*», selon l'expression d'Alexandre Daguët, le chef du soulèvement de 1781 meurt en bon chrétien: transpercé par la baïonnette de Rossier, Chenaux meurt en criant plusieurs fois: «*Mon Dieu, ayez pitié de mon âme!*». Agitateur professionnel, l'orateur gruérien s'entend à émouvoir l'âme des gens simples du Pays de Fribourg, citadelle catholique isolée au milieu de terres protestantes. La fermeture de la chartreuse de la Valsainte, maison de charité du Pays de Charmey, et, plus encore, la suppression de maintes fêtes liturgiques en l'honneur de saints, de saintes, de bienheureux et de bienheureuses vénérés avec une dévotion quasi superstitieuse, accréditent la propagande de Chenaux pour qui les patriciens de Fribourg, idéologiquement proches de ceux de Berne en dépit de leur différence confessionnelle, s'apprêtent à passer à la Réforme! Au reste, les événements semblent venir confirmer les prédictions de «*saint Nicolas Chenaux*»: les troupes bernoises et moratoises, appelées en toute hâte au secours par ces Messieurs des bords de la Sarine, effrayés de l'ampleur de l'insurrection paysanne, n'ont-elles pas pris leurs quartiers dans la cité de saint Pierre Canisius, le champion de la Contre-Réforme! Enfin, comme l'a montré l'ethnologue Paul Hugger, l'écrasement de l'insurrection populaire et la fin brutale des espoirs de liberté et de mieux-être qu'avait fait naître le charismatique Chenaux précipitent ses nombreux partisans et ses non moins nombreuses admiratrices dans un culte adogmatique, populaire, où se mêlent inextricablement rites religieux traditionnels et rêves inassouvis de nature chiliaste et nativiste, aspirations à un monde meilleur puisant à la fois dans le passé et l'avenir.

II. Deuxième temps: 1848, la sécularisation ou la réhabilitation par le pouvoir politique

Les soulèvements populaires d'Ancien Régime, fréquemment dénommés à l'époque «*émotions*», se caractérisent autant par leur imprévisibilité que par leur soudain effondrement. La mort de Chenaux, elle-même aussi imprévisible que soudaine, explique probablement la «*canonisation*» spontanée, par le menu peuple, du «*glorieux martyr de la liberté*», selon les mots mêmes de l'hymne citée tout à l'heure. La mort, aussi navrante que tragique, du «*chef de la rébellion*», pour employer l'expression du gouvernement, transforme l'insurrection ouverte en un mouvement de résistance passive, à dominante religieuse. En d'autres termes, la religion populaire sublime la violence.

ce en non-violence. Or, à l'effondrement, en mai, de la violence insurrectionnelle fait pendant, six mois plus tard, l'essoufflement rapide du grand élan de ferveur, mi-religieuse, mi-politique, qui, telle une vague de fond, soulève les mêmes couches modestes de la population fribourgeoise. En effet, l'intervention énergique de Mgr de Montenach — le mandement épiscopal, lu trois fois en chaire par les curés de paroisse, est assorti d'une menace d'excommunication — semble avoir mis fin, avant Noël — grande fête religieuse traditionnelle — à l'hérésie collective qu'avait été, durant l'été et l'automne 1781, le culte quasi liturgique rendu au martyr Pierre-Nicolas Chenaux. Les vertus de héros chrétien qui lui étaient reconnues ne faisaient-elles pas du Gruérien un émule du pieux Vaudois Abraham Davel? Une certitude en tout cas: en l'un et l'autre, les vaincus ont vu des libérateurs de la patrie. Raison pour laquelle Chenaux passa bientôt pour le Davel fribourgeois.

Les deux hommes ne manquaient pas de traits communs: leur grade d'officier de milice, leur tentative malheureuse de renverser les autorités établies, et surtout peut-être leur aura religieuse qui conférait à leur action politique un caractère messianique. En effet, si Davel, comme Jésus dans la Bible, était censé marcher sur les eaux, Chenaux «*en dépit de l'interdit jeté par l'évêque*» continuait d'être vénéré, sinon publiquement, du moins dans le secret des âmes. De fait, après avoir été moqueusement exhibé durant deux ans à la porte de Romont, le crâne décharné de «*saint Nicolas Chenaux*» fut subrepticement enlevé une nuit d'octobre 1783 et probablement rapatrié en Gruyère. Selon une solide tradition, c'est dans l'église de La Tour-de-Trême, village natal de Nicolas, que ses restes furent discrètement inhumés. Durant de longues décennies, l'édifice religieux resta le tombeau et le lieu de mémoire insoupçonné du héros martyr de 1781.

A la faveur des bouleversements politiques qui marquent l'histoire fribourgeoise de 1798 à 1848 et qu'annonce la Révolution française de 1789, l'image de Chenaux se sécularise. Pour le *Club helvétique* de Paris, fondé en 1790 et présidé par Jean-Nicolas-André Castella, avocat conseil de Chenaux en 1781, Pierre-Nicolas perd de sa gloire religieuse pour gagner en prestige politique: campé désormais en précurseur, il devient le champion avant l'heure de la liberté et de l'égalité modernes. Mais, dans sa patrie, Chenaux doit attendre l'avènement de la Suisse de 1848 pour être officiellement reconnu. C'est alors qu'à Fribourg, où le régime radical vient de s'installer à la faveur des baïonnettes fédérales, les autorités politiques réhabilitent solennellement les hommes de 1781. Par un décret du 4 juillet, le Grand Conseil, «*considérant que,*

- *déjà en 1781 et années suivantes, le Canton de fribourg a tenté de renverser un régime oppresseur;*
- *qu'alors le patriciat, comme à une époque récente la théocratie a triomphé sur les ruines des libertés publiques;*

- qu'un grand nombre de citoyens dévoués ont risqué ou sacrifié leur fortune, leur liberté et leur vie pour sauver la patrie;
- que la république régénérée doit reconnaître aujourd'hui ces nobles dévouements, réhabiliter la mémoire des victimes et donner à leurs descendants une éclatante satisfaction;

Sur la proposition du Conseil d'Etat, décrète:

1. *Ont bien mérité de la Patrie; le major Pierre-Nicolas Chenaux, de La Tour-de-Trême; Jean-Pierre Raccaud, de St-Aubin; Jean- Nicolas-André Castella, avocat, de Gruyères; [suivent une quinzaine d'autres noms] et les autres citoyens généreux qui, pour avoir tenté, en 1781 et années suivantes, d'affranchir leur pays du joug odieux de l'aristocratie, ont souffert dans leur personne et dans leur fortune.*
2. *Le présent décret sera un monument de la reconnaissance nationale envers ces nobles victimes, et un exemplaire en sera remis à chacun de leurs descendants qui s'annoncera».*

Lue à travers le décret de 1848, la seconde phase de la réhabilitation de Chenaux frappe par l'absence de toute référence religieuse. Elle reflète l'esprit du temps, celui du radicalisme frais émoulu, vainqueur du *Sonderbund* à coloration cléricale. Mais, à y regarder de plus près, et par comparaison avec 1781, il apparaît que le culte populaire rendu à «*saint Nicolas Chenaux*» au lendemain de sa mort brutale se mue, au milieu du XIX^e siècle, en une liturgie politique empruntant son rituel à une religion civile dont les dogmes ont nom «libéralisme» et «démocratie». Ici, l'idéologie officielle, structurée, de l'élite au pouvoir remplace la foi populaire de masses rurales parfois indociles et en grande partie analphabètes. Il n'est pas indifférent d'observer que la réhabilitation officielle de 1848 est l'œuvre de Berchtold, chancelier de la jeune république, historien anticlérical, fondateur de la loge maçonnique *La Régénérée* et pontife de la grand-messe chenausienne du 4 juillet. Cette influence, aussi nette et éclatante qu'elle soit au milieu du XIX^e siècle, n'est pas nouvelle: on en trouve les germes dans les troubles qui, dès le lendemain de la «*Révolution Chenaux*», oppose en ville la bourgeoisie communale, dans les rangs desquels les «frères» étaient nombreux, aux patriciens détenteurs des rênes du pouvoir. Il est donc permis de voir dans le régime de 1848 la revanche des anti-patriciens de 1781.

III. Troisième temps: 1933, l'émblématisation ou la réhabilitation générale

Dans les circonstances, nouvelles s'il en est, qui sont celles du Fribourg de 1848, ne convenait-il pas de convertir le «*saint Nicolas Chenaux*» de 1781 en leader radical bon teint? Berchtold en est conscient et ne paraît guère emprunté par la difficulté de la tâche. Il admet simplement que le Gruérien est proche du peuple et, en historien engagé, ne tarde pas à le proclamer «*martyr de la démocratie*».

La vocation, désormais purement laïque voire laïcarde, du démocrate Chenaux se confirme, *Kulturkampf* aidant, à l'approche du centenaire de sa mort (1881). En 1876, son crâne, objet de vénération, est exhumé de l'église de La Tour-de-Trême et, après quelques détours labyrinthiques à la faveur desquels Chenaux, sous la pression grandissante d'une mémoire collective en voie d'exacerbation, se trouve, telle l'hydre de Lerne, avoir plusieurs têtes, prend place en 1918 au Musée Victor Tissot de Bulle. Le crâne, pieuse relique séculière, trône sur une urne supportée elle-même par une manière de catafalque, et devient objet-mémoire d'un véritable culte du souvenir. En outre, il est question, dès 1876, d'ériger un monument de bronze à l'homme du terroir. L'inauguration est prévue pour 1881, mais le projet échoue, faute de moyens financiers semble-t-il, mais faute aussi et surtout d'entente entre partis politiques. A l'époque, l'antagonisme entre la majorité conservatrice et l'opposition est trop fort, en Gruyère, pour faire de Chenaux l'incarnation d'une conscience régionale, fonction que remplissent d'ailleurs d'autres personnages moins contestés, tous d'ascendance médiévale: les comtes, la belle Luce, Chalamala, etc.

Même le rendez-vous du 150^e anniversaire, en 1931, est manqué. Mais le 13 janvier 1932, un «*Comité politique*», composé de radicaux gruériens, reprend l'idée de 1876. Rapidement, décision est prise d'associer les conservateurs à l'entreprise, en sorte que «*tous les citoyens, sans distinction d'opinion politique, pourraient participer à l'érection du monument Chenaux [qui] doit être, précise-t-on, une œuvre nationale [à laquelle il convient d'intéresser] toutes les associations agricoles du canton*», le conseiller fédéral Jean-Marie Musy, d'origine gruérienne, étant «*éventuellement*» invité à l'inauguration!

L'affaire marche; les fonds sont réunis; le sculpteur genevois Angst, parmi seize concurrents, décroche la commande, et la cérémonie solennelle a lieu le dimanche 24 septembre 1933 en présence de descendants directs de Chenaux, des autorités locales, cantonales et fédérales, celles-ci étant représentées, effectivement, par Musy. Commentant la photographie pleine page qui le montre prononçant son discours, l'*Encyclopédie du canton de Fribourg* (1977) écrit: «*Le tribun exalte le rebelle*».

De fait, Chenaux, ce jour-là, franchit une nouvelle étape de son odyssée posthume et réussit le tour de force de transcender les luttes partisans. Cela au prix de quelques concessions. En effet, si Musy demande habilement à Chenaux d'inspirer au peuple, en

ces temps difficiles, *«l'esprit de sacrifice qui suscite les généreux dévouements à la cause commune»*, le conseiller d'Etat Piller, conservateur à poigne, moins heureux dans ses formules, affirme à l'assistance que *«le héros-martyr de la Gruyère, fier et épris d'ordre et de justice en même temps, serait [aujourd'hui] aux côtés des partisans de la discipline et de l'autorité»*. Langage souvent entendu en effet dans l'entre-deux-guerres et qui illustre la façon étrange dont un héros populaire peut être idéologiquement «récupéré»!

En fait, la statue de Bulle et son inscription — *«Pierre-Nicolas Chenaux, défenseur des libertés du peuple»* — supporte plusieurs lectures, laissées au choix du contemplateur. Le peuple est tour à tour gruérien, fribourgeois et suisse; les libertés sont à la fois locales, régionales, cantonales et fédérales. Polysémique par le vocabulaire, la statue l'est aussi comme lieu de mémoire. Elle prend ainsi valeur d'universalité et, en confiant au héros de 1781 la mission de défendre les libertés du peuple, elle lui confère par là-même la stature de gardien de la démocratie. Quant à ceux qui, un siècle et demi plus tôt, avaient prononcé à son endroit l'anathème de la *«damnatio memoriae»*, aucun ne s'offre aujourd'hui au regard du citoyen et du visiteur en quête de statues représentatives. On en tirera un enseignement quant à la mémoire des peuples et à leur liberté de forger leur propre destin: on peut décréter le silence; on ne décrète pas l'oubli.